

lesquels il lutte. Il semble même que, depuis quelques années, on veuille ramener le gouvernement au système vicieux suivi avant 1830.

Et pourtant les intérêts industriels ont beaucoup à souffrir non seulement de l'élevation des tarifs, mais encore de l'action même de la douane ! Et pourtant le système des douanes nuit aux intérêts matériels et moraux des peuples ; il augmente l'indigence par l'accroissement que l'impôt ajoute au prix naturel des choses, et par les occasions de travail dont il prive ainsi les nations en empêchant le développement des consommations possibles !

La prospérité industrielle d'un pays repose sur l'échange international des produits. Il est donc évident que toute mesure qui élève un obstacle au libre développement des échanges est nuisible à la prospérité industrielle.

Les partisans du système des douanes s'appuient surtout sur le grand mot de protection indispensable aux industries ; sans s'apercevoir que la protection telle qu'ils la demandent constitue un monopole en faveur de quelques-uns au préjudice de tous, et perpétue l'esprit de routine et l'absence de tout progrès en paralysant l'émulation (1).

Ainsi les droits protecteurs de l'industrie française des fers obligent la nation à payer le fer beaucoup au-dessus du prix auquel s'établirait nécessairement ce produit si l'introduction des fers étrangers était libre. Et non seulement les fers nationaux coûtent infiniment plus cher que les fers étrangers, mais ils sont moins avantageux que ces derniers pour certains emplois.

Il résulte nécessairement de ce fâcheux état de choses que le prix trop élevé du fer empêche d'appliquer ce produit à

(1) Pendant la dernière enquête industrielle effectuée en France, un fabricant auquel on indiquait certains procédés nouveaux découverts à l'étranger répondait naïvement : « Qu'ai-je besoin de m'occuper de cela puisque je suis protégé par la prohibition ! » Et il avait raison, car la prohibition lui assurait la vente de ses produits quelle qu'en fut la qualité.